



Le préfet du département de la Vendée ;

Le maire des Sables d'Olonne ;

La vice-présidente du centre communal d'action sociale des Sables d'Olonne ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2334-42 ;

Considérant le projet de reconstruction de l'EHPAD « Les Cordeliers » sur le territoire de la commune des Sables d'Olonne, dont les caractéristiques et les pièces justificatives, telles que prévues par l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation de soutien à l'investissement local relance, figurent en annexe de la présente convention ;

Considérant que ce projet porté par le CCAS est inscrit au programme du CRTE de l'Agglomération des Sables d'Olonne et répond aux conditions d'éligibilité à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;

Considérant le lien entre ce projet et la commune des Sables d'Olonne,

Considérant que le CCAS des Sables d'Olonne est un établissement public administratif lié à la commune qui dispose d'un EHPAD,

Conviennent que le projet de reconstruction de l'EHPAD « Les Cordeliers » sur le territoire de la commune des Sables d'Olonne, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le CCAS des Sables d'Olonne, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DSIL dans les conditions prévues à la deuxième phrase du premier alinéa du C de l'article L. 2334-42 du code général des collectivités territoriales.

Le versement effectif de la subvention est subordonné à la prise d'un arrêté attributif par le préfet et s'effectuera, le cas échéant, dans les conditions prévues par ledit arrêté.

Fait à , le

Le préfet de la Vendée

Le maire des Sables d'Olonne
Yannick MOREAU

**La vice-présidente du centre communal
d'action sociale des Sables d'Olonne**
Florence PINEAU

Plan de financement détaillé

Porteur de projet

CCAS DES SABLES D'OLONNE

Libellé de l'opération :

Reconstruction de l'EPHAD Les Cordeliers aux Sables d'Olonne

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant H.T.	Nature	Montant	%
Travaux de construction	12 353 000,00 €	Subvention Préfecture DSIL sollicitée	720 000,00 €	5,0%
Frais de maîtrise d'œuvre	1 722 055,00 €	Subvention PAI CNSA attribuée	2 743 677,00 €	19,1%
Contrôle technique	36 830,00 €	Subvention du Département de la Vendée	124 200,00 €	0,9%
SPS	13 560,00 €	Subvention de la Ville des Sables d'Olonne	4 300 000,00 €	30%
Divers, imprévus	274 555,00 €			
		Sous-total subventions	7 887 877,00 €	54,78 %
		Emprunt du CCAS	6 512 123,00 €	45,22 %
		Sous-total reste à charge du CCAS des Sables d'Olonne	6 512 123,00 €	45,22 %
Total dépenses	14 400 000,00 €	Total Recettes	14 400 000,00 €	100,00 %

Annexe à joindre à la demande de subvention